



Aux destinataires de la procédure  
d'audition selon liste ci-jointe

Berne, le 13 mars 2009

**Avant-projet de modification de la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam)  
Création d'un registre des allocations familiales : audition**

Madame, Monsieur

La loi fédérale sur les allocations familiales (loi sur les allocations familiales [LAFam], RS 836.2) et l'ordonnance sur les allocations familiales (OAFam, RS 836.21) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Lors de la consultation du printemps 2007 relative à l'OAFam, la plupart des participants ont demandé la création d'un registre des allocations familiales. C'est pourquoi, le 19 septembre 2008, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de lui soumettre, d'ici l'été 2009, un message sur la modification de la LAFam prévoyant la création d'un registre des allocations familiales, après avoir consulté les cantons, les organes d'exécution et les associations faitières de l'économie.

La présente révision de la LAFam doit permettre la création de ce registre, qui vise essentiellement à éviter la perception des prestations à double. Il permettra en outre de réduire la charge administrative actuellement liée aux recherches nécessaires pour déterminer si une allocation est déjà versée pour un enfant. La mise en service du registre est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Vous trouverez en annexe l'avant-projet de modification de la LAFam et le rapport explicatif. Nous vous prions de faire parvenir votre éventuelle prise de position avant le


**8 mai 2009**

à l'adresse suivante : OFAS, Famille générations et société, Effingerstrasse 20, 3003 Berne.

Veillez l'envoyer également à l'adresse [familienfragen@bsv.admin.ch](mailto:familienfragen@bsv.admin.ch) en format Word. Vous nous faciliterez ainsi l'analyse des résultats de l'audition.

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à [familienfragen@bsv.admin.ch](mailto:familienfragen@bsv.admin.ch) (ou au numéro de tél. suivant : 031 322 91 22). Les documents de la procédure d'audition sont à votre disposition pour téléchargement sous : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Pascal Couchepin  
Conseiller fédéral

Annexes :

- Avant-projet et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la procédure d'audition